

United Nations Nations Unies

HEADQUARTERS • SIEGE NEW YORK, NY 10017

TEL.: 1 (212) 963.1234 • FAX: 1 (212) 963.4879

REFERENCE: CPR/ICCS/2007

20 juillet 2007

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir d'inviter votre organisation à participer à la **Conférence internationale de la société civile à l'appui de la paix israélo-palestinienne**. Organisée sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, cette conférence se tiendra les 30 et 31 août 2007 au Parlement européen sur le thème : « La société civile et les parlementaires œuvrent de concert pour la paix au Moyen-Orient ».

Le Comité suit avec une grande préoccupation les événements qui se déroulent dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Depuis de nombreuses années, il soutient que le maintien de l'occupation israélienne est la principale cause du conflit israélo-palestinien et que mettre fin à cette occupation devrait être la première priorité de la communauté internationale. Les parties au conflit doivent reprendre sans délai le processus politique visant à constituer un État palestinien viable et contigu dans le territoire occupé depuis 1967, comprenant la Cisjordanie et la bande de Gaza et ayant Jérusalem-Est comme capitale. La communauté internationale, notamment les nombreux organismes de la société civile qui s'intéressent activement à cette question, appuieront toutes les mesures concrètes qui pourraient être prises en vue d'une solution pacifique de la question de Palestine.

La Conférence sera l'occasion d'examiner la situation sur le terrain et tout particulièrement le rôle que peuvent jouer les représentants élus pour faire progresser la cause de la paix au Moyen-Orient de concert avec la société civile. S'appuyant sur les résultats des conférences internationales précédentes, elle permettra aux représentants de la société civile et aux autres participants venus de toutes les régions du monde et notamment d'Europe, de présenter leur action et de coordonner les mesures qu'ils prendront face aux événements récents. Il est prévu qu'un plan d'action sera adopté par les participants à la fin de la Conférence.

Les langues officielles de la Conférence seront l'anglais et le français; des services d'interprétation simultanée seront assurés pour les débats des deux séances plénières et de certains des ateliers. Le programme provisoire et un formulaire d'inscription sont joints à la présente lettre. Le programme provisoire est aussi affiché sur le site Web de la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à l'adresse suivante : <http://unispal.un.org/ngo/calendar2.htm>.

/...

Si votre organisation souhaite participer à la Conférence, veuillez remplir le formulaire d'inscription et le retourner par télécopie ou par courrier électronique, **le 31 juillet 2007 au plus tard**, à la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Les coordonnées de la Division sont les suivantes :

Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
Bureau S-3350
New York, NY 10017
États-Unis d'Amérique

Télécopie : 1-212-963-4199
Courrier électronique : dprngo@un.org

Aucun droit d'inscription ou autre droit d'entrée n'est perçu pour participer à la Conférence mais tous vos frais de voyage et d'hébergement devront être pris en charge par votre organisation. Des renseignements plus précis seront envoyés en temps voulu aux organisations ayant annoncé leur participation. Si vous avez besoin d'un visa, la demande doit parvenir au service compétent de trois à quatre semaines avant la date du départ. Veuillez faire savoir au Secrétariat si une lettre d'invitation vous est nécessaire pour obtenir le visa ou à d'autres fins.

J'espère que votre organisation sera en mesure d'accepter cette invitation.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Président du Comité pour l'exercice
des droits inaliénables du peuple palestinien



Paul Badji

Pièce jointe